

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième séance – Samedi 15 décembre 2018, à 10 h 5

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 10 h 5 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Stéphane Guex et Alain de Kalbermatten.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 15 décembre 2018 à 8 h, 10 h, 15 h 30, 18 h et 20 h 30, pour lundi 17 décembre 2018 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 18 décembre 2018 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A)<sup>1</sup>.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Je vous rappelle que les amendements concernant les subventions et les gratuités seront traités à la fin de l'étude de chaque département. Nous passons au département des autorités.

---

<sup>1</sup> Rapport, 3989.

*Département des autorités.*

*Page 1, Service A001, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 6, déposé par le groupe socialiste, demande la suppression de l'économie sur le poste de secrétaire général, soit une hausse des charges d'exploitation de 8000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste a déposé cet amendement car il estime que l'économie mentionnée est absurde. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Ville doit remplacer M. Moret et son successeur entrera en fonction l'année prochaine, vers le mois de mars. L'amendement proposé vise à diminuer de 8000 francs la provision salariale du futur secrétaire général ou de la future secrétaire générale. Dans la fonction publique, les normes d'engagement sont codifiées parce qu'on veut justement éviter des salaires à la tête du client. Le salaire du ou de la secrétaire général-e sera fonction de son expérience professionnelle, dans une fourchette que vous trouvez tous dans l'échelle des traitements, accessible sur Internet. Vous ne pouvez pas engager quelqu'un et lui dire, si son salaire dépasse la provision, qu'on le paiera 8000 francs de moins par année parce que le Conseil municipal en a décidé ainsi. C'est absurde et ce n'est pas vraiment légal non plus. C'est pourquoi le Parti socialiste aimerait rétablir le montant d'origine.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Les Verts avaient déposé l'amendement entraînant cette économie en commission. Ce qui a motivé ce geste, il faut le souligner, c'est un certain échec: en effet, dans le processus lié à la Cour des comptes, nous avons constaté un manquement dans ce département et ses missions.

Nous avons été surpris non seulement par les dépassements, mais également par le niveau salarial extrêmement élevé de l'actuel directeur général – c'est le sentiment que nous avons chez les Verts – puisqu'il est comparable, voire supérieur à celui du Conseil administratif. Raison pour laquelle nous avons estimé et nous estimons que la codification de ce poste doit être revue, peut-être à un niveau légèrement inférieur, puisqu'il ne s'agit pas seulement de la classe de fonction, mais aussi de l'annuité que son successeur obtiendra. Nous avons donc présenté un amendement, accepté par la majorité de la commission des finances.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je comprends les motivations exposées mais elles n'ont pas de sens. Le budget a déjà été adapté à la baisse. Il a déjà été tenu compte du fait que la fonction changera et que le directeur général partira à la retraite. Il ne faut pas s'acharner sur une fonction, ni sur une personne. Cela est absurde. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous allons passer au vote de cet amendement.

*Des voix.* Sonnette!

**Le président.** Arrêtez de crier «sonnette»; nous ne sonnerons pas. Nous sommes saisis de 32 amendements. Vous êtes censés vous trouver à votre place et travailler, surtout cinq minutes après la pause.

*(Ndlr: en raison d'un problème d'affichage, un premier vote est annulé; le président relance le vote, qui confirme le résultat.)*

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 52 non contre 18 oui (1 abstention).*

*Département des autorités.*

*Page 1, Service A004, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** L'amendement 7, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la baisse des frais de réception du Palais Eynard, soit une diminution des charges d'exploitation de 45 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, nous vous proposons une économie sur la ligne des frais de réception du Palais Eynard car nous avons reçu une série de documents dans la foulée de l'audit pour le moins surprenant de la Cour des comptes sur les dépenses du Conseil

administratif. Nous avons pu voir que les sommes consacrées par la Ville à la réception d'un certain nombre d'associations, de fondations ou d'institutions publiques et privées sont assez importantes. Il ne s'agit pas de freiner l'action de la Ville de Genève, ni sa possibilité de se représenter, mais de donner un signal à la population: un franc est un franc et nous sommes soucieux de la bonne gestion des deniers publics.

Nous, conseillers municipaux, lorsque nous voulons mener des politiques publiques, nous n'avons pas la possibilité de péjorer le budget. Notre seule possibilité est d'aller chercher dans ce que nous considérons être du gras. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Nous ne souhaitons pas paralyser l'action de la Ville mais, pour financer des politiques en faveur de la population, on peut bien réduire les buffets: moins de vin, moins de champagne, moins de repas organisés. Et, ma foi, les personnes prestigieuses, ou un peu moins, reçues par le Conseil administratif sont à même de comprendre qu'on les reçoit une fois avec une poignée de cacahuètes plutôt qu'avec des petits-fours si cela permet simplement à l'action de la Ville de se déployer surtout en faveur de la population. Merci de soutenir cet amendement!

**M. Sami Kanaan, maire.** On peut discuter des budgets accordés aux réceptions et faire des économies. En soi, c'est un débat tout à fait respectable. Mais je n'aimerais pas laisser s'installer l'impression qu'il s'agit uniquement de petits-fours et de champagne pour des personnes prestigieuses. Ou alors je demande clairement à ce qu'on redéfinisse la fonction de prestige.

Nous invitons des associations actives dans le domaine social, sportif, culturel ou de lutte contre les discriminations, animées par des gens qui s'engagent souvent à titre bénévole pour des causes de société à Genève et ailleurs. Nous avons un public extrêmement diversifié. D'ailleurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux sont invités à ces réceptions et peuvent se rendre compte par eux-mêmes de ce que nous faisons, et ce, dans de nombreux domaines. Ces personnes, ces associations, ces fondations qui portent réellement la société civile à Genève sont heureuses – elles nous le disent elles-mêmes – de recevoir une marque de reconnaissance de leur travail au Palais Eynard, d'avoir l'occasion de rencontres informelles où elles peuvent parler de leur travail, échanger avec d'autres personnes, avoir un dialogue avec les autorités. C'est un élément très important de la vie publique à Genève et un rôle très important pour la Ville de Genève, qui permet ainsi d'exprimer une reconnaissance. C'est un axe parmi d'autres. Le Conseil administratif a plein d'outils pour ce faire, dont les subventions monétaires, la mise à disposition de locaux ou l'appui que les services fournissent sur le terrain aux milieux associatifs, en plus de ces moments qui permettent l'expression d'une reconnaissance.

Le Conseil municipal est évidemment souverain sur les budgets. Je voulais tout de même attirer son attention sur le fait qu'on ne parle pas ici de champagne pour des personnes privilégiées, mais de la vie associative genevoise.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Nous ne ressortirons pas ici tous les documents que je mentionnais. J'en ai retrouvé quelques-uns qui concernent la villa La Grange, dont nous parlerons dans un instant. Je vois par exemple qu'une visite officielle de la délégation de l'émirat d'Abu Dhabi a coûté 2293 francs. (*Brouhaha.*) Je vois un dîner en l'honneur des principales banques à Genève, un dîner en l'honneur du milieu du trading à Genève... Que vois-je encore? Un dîner en l'honneur des ambassadeurs en poste à Genève. A chaque fois, il s'agit de 2500, 3000, 4000 francs! Tous ces milliers de francs s'additionnent, Monsieur le maire.

Il ne s'agit pas de brouiller le débat, mais nous comptons aujourd'hui proposer des amendements en faveur de l'action publique. Le Conseil administratif avait toute licence de reprendre les amendements à but social et citoyen présentés aussi bien par la gauche que par la droite. Il ne l'a pas fait et nous devons maintenant chercher du gras dans le budget. Nous prétendons que ce n'est pas aux employés de la Ville de supporter le poids de cette démarche. Où donc allons-nous puiser, Monsieur le conseiller administratif, nous qui désirons mener des actions en faveur des citoyens de la Ville? Quelles possibilités avons-nous? Pas beaucoup. Nous pouvons puiser dans les frais occasionnés par le Conseil administratif. Certains imposent l'austérité aux citoyens, alors que ceux-ci n'arrivent pas à joindre les deux bouts, à finir leur mois, à payer leur assurance-maladie ou à inscrire leurs enfants à un cours de musique ou à un camp. Quand nous voulons, par exemple, leur octroyer la possibilité de se déplacer en bus, M. Pagani se lève pour dire tout le bien qu'il pense d'un financement pour la mobilité des plus jeunes dans le canton. Cependant, ce n'est pas le Conseil administratif qui a fait cette proposition, pas plus qu'il n'en a repris d'autres à son compte, alors qu'il peut se permettre d'accuser un léger déficit et augmenter les prévisions fiscales. Cela retombe sur le Conseil municipal. Nous prenons nos responsabilités.

Si vous voulez recevoir l'ambassadeur d'Abu Dhabi, la délégation de je ne sais quel pays, les traders, les banquiers, même des associations beaucoup plus modestes, cela peut être fait sans dépenser à chaque coup 2000, 3000 ou 4000 francs. Au total, les dîners et les réceptions à la villa La Grange atteignent 75 000 francs. Cette somme aurait pu bénéficier différemment à la population. Ces personnes qui vivent à Genève, plus ou moins privilégiées, sont à même de comprendre qu'elles peuvent se contenter d'une poignée de cacahuètes si l'argent économisé peut servir autrement, de façon beaucoup plus utile.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 23 oui.*

*Département des autorités.*

*Page 1, Service A004, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** L'amendement 8, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution des frais d'entretien de la voiture de la direction générale, soit une baisse des charges d'exploitation de 40 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Cet amendement a été refusé en commission de façon assez incompréhensible. Il faut savoir que, si ce sont les frais élevés et parfois discutables du Conseil administratif qui ont surtout occupé les médias, le directeur général de l'administration municipale n'est pas en reste. Il est lui aussi pointé par le rapport 142 de la Cour des comptes. Nous ne comprenons pas comment on peut avoir pour 40 000 francs de frais d'entretien de la voiture du directeur général. Il y a lieu de supprimer cette allocation ou subvention, je ne sais pas comment on veut l'appeler. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cet amendement.

**M. Sami Kanaan, maire.** Nous ne dépensons pas 40 000 francs pour la voiture du directeur général. Ce serait complètement débile. Ces 40 000 francs sont le budget d'entretien en général des voitures qui sont à la disposition du Conseil administratif. Le Conseil municipal est souverain pour diminuer l'entretien, mais celui-ci doit avoir lieu de toute façon si on a des véhicules. Il ne s'agit pas d'accuser une personne en particulier à qui on aurait octroyé une allocation de 40 000 francs. Je tiens à le rectifier, simplement pour préserver la réputation des gens.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Pardon si cela n'a pas été clair, mais Ensemble à gauche pense qu'une ville qui a des prétentions écologiques devrait montrer l'exemple. Les conseillers administratifs peuvent parfaitement prendre le bus. Nous avons vu qu'ils pratiquent aussi le taxi...

Finalement, on ne sait pas très bien à quoi servent ces voitures de fonction. En bilatéral, certains conseillers administratifs ont dit qu'ils s'en servaient très peu et que nous pourrions réallouer les montants correspondants tout à fait différemment.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Cet amendement a été présenté à la commission des finances et l'administration municipale a déjà répondu qu'il n'y avait pas 40 000 francs de frais d'entretien de cette voiture.

Mais il faudrait savoir: soit on a quelques véhicules avec chauffeurs pour des réceptions et le transport des conseillers administratifs si nécessaire, soit ceux-ci prennent le taxi. On a «condamné», entre guillemets, le Conseil administratif au motif que ses membres exagéraient avec le taxi et qu'ils devraient prendre les véhicules de fonction ou adopter un autre mode de déplacement, et maintenant vous voulez supprimer les frais d'entretien d'un véhicule? Ce n'est même pas le véhicule que vous supprimez, mais les frais d'entretien. Quand il aura un pneu crevé, il arrêtera de rouler! (*Rires.*) Ce n'est pas raisonnable. Cet amendement ne tient pas la route; c'est pour cela qu'on le refusera.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 14 oui.*

*Département des autorités.*

*Page 1, Service A004, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** L'amendement 9, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution des frais de réception à la villa La Grange, soit une baisse des charges d'exploitation de 35 000 francs. Je cède la parole à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je précise que cet amendement, comme d'ailleurs celui qui portait sur le Palais Eynard, ne supprime pas les réceptions. Il réduit le volume des dépenses de celles-ci, environ pour moitié. Nous vous invitons à l'accepter.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 25 oui.*

*Département des autorités.*

*Page 2, Service A800, politique publique 01, Conseil municipal et exécutif, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 10, déposé par le groupe libéral-radical, demande la diminution des salaires des membres du Conseil administratif, soit une baisse des charges d'exploitation de 260 000 francs. Je cède la parole à M. Simon Brandt.

**M. Simon Brandt** (PLR). Merci, Monsieur le président. Ces derniers mois, nous avons constaté dans les faits ce que nous savions déjà: le Conseil administratif, mieux rémunéré que le Conseil d'Etat, manque clairement à tous ses engagements. (*Commentaires.*) Si on ajoute tous les frais connexes, je suis désolé, mais le revenu brut est supérieur; vous pourrez vous justifier après...

Avec le rapport de la Cour des comptes, et plus récemment avec l'audit du Contrôle financier (CFI), on observe que le Conseil administratif ne respecte pas son devoir de diligence de surveillance de l'administration et qu'il n'a pas été capable de gérer les notes de frais qui s'additionnaient à son excellent salaire. De plus, à entendre les réponses qu'il a données depuis le début de cette affaire, il n'a rien appris. On peut donc légitimement se demander s'il sera en mesure d'exercer son devoir de surveillance dans les mois à venir. Pour cette raison, nous proposons de diminuer son salaire de 260 000 francs et de réaffecter cette somme au CFI, afin qu'il engage deux auditeurs supplémentaires, ce qui permettra de vérifier la bonne tenue de la comptabilité et le respect de la réglementation de la Ville de Genève, qui en a bien besoin aujourd'hui.

Aux deux magistrats socialistes qui s'offusqueront dans quelques instants, je voudrais suggérer un nouveau slogan: «Pour toutes et tous sans privilèges, mais avec une carte de crédit.» (*Exclamations.*)

**M. Sami Kanaan, maire.** Je remercie le conseiller municipal Simon Brandt pour nous avoir amené une touche d'humour d'une très grande qualité ce matin, ce qui égaie nos débats. Plus sérieusement, on peut discuter, là encore, de nos rémunérations, mais il ne faut pas raconter des choses objectivement fausses. Nous ne sommes pas mieux payés que le Conseil d'Etat en termes de salaire. En outre, le Conseil d'Etat bénéficie d'une indemnité forfaitaire annuelle de 34 000 francs – en partie fiscalisée selon les règles en vigueur; c'est donc tout à fait réglo –, alors que le Conseil administratif bénéficiait d'une indemnité forfaitaire de 13 200 francs jusqu'en 2017, puis 12 000 francs en 2018, puisqu'elle a été supprimée. Voilà pour rétablir les faits.

On peut discuter de la qualité ou de la pertinence des contrôles effectués jusqu'à présent. C'est un débat en soi, légitime, ce que le Conseil administratif a largement reconnu avec le rapport de la Cour des comptes ou l'audit du CFI sur l'administration en général. Il faudra le mener.

Je rappelle qu'un contrôle de premier niveau est celui effectué par les services eux-mêmes. Ensuite, il y a le système de contrôle interne (SCI). Le CFI, lui, n'a pas pour mission, ni légale ni professionnelle, de faire du contrôle de premier niveau au quotidien. Il mène des contrôles en tant qu'auditeur interne à la Ville mais indépendant. Il y a donc une confusion des rôles, pourtant largement expliqués. Lorsque le Conseil administratif est venu *in corpore* à la commission des finances cette semaine, nous avons dit que nous reviendrions volontiers en début d'année prochaine pour faire le point sur l'ensemble du dispositif de contrôle, étant entendu qu'il doit rester proportionné aux ressources adéquates, sans non plus paralyser l'administration.

Pour revenir aux rémunérations, les chiffres sont sortis en Suisse. Nous sommes largement dans la fourchette des villes suisses de taille similaire, avec des différences dues à leur structure, notamment la présence d'un syndic ou d'un maire dans les autres villes pour toute la législature, souvent mieux rémunéré. A partir de là, il appartient au Conseil municipal de décider ce qui est juste dans le positionnement de la deuxième ville de Suisse.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Aux argumentations de l'auteur de cet amendement, M. Simon Brandt, s'ajoute aussi une réflexion sur le niveau de salaire du Conseil administratif, commencée à la suite du scandale des notes de frais et de l'audit de la Cour des comptes. Une grande majorité de notre groupe estime qu'un salaire correct pour le Conseil administratif devrait se situer environ au salaire médian de la population, c'est-à-dire qu'une moitié de la population gagne moins et que l'autre moitié gagne davantage, soit un peu plus de 7000 francs aujourd'hui pour un travail de 40 heures. On veut bien que les conseillers administratifs soient souvent amenés à travailler davantage; ils seraient rémunérés pour leurs heures supplémentaires. On sait aussi qu'ils ont des frais de représentation et des frais professionnels importants; on est d'accord. Ces questions sont en discussion, avec de nouveaux règlements qui amélioreront les contrôles, afin que tout soit correct et transparent, comme dans les autres villes suisses.

Pour le moment, nous avons déposé un amendement – c'est le prochain que nous traiterons – dans le sens de celui-ci, qui présente une différence de 60 000 francs. Les diminutions proposées aujourd'hui sont un pas dans le sens de la réflexion que je vous ai présentée et d'une rémunération plus représentative de la population moyenne. Il n'y a pas de raison que les salaires du Conseil administratif soient trois ou quatre fois supérieurs, voire plus, à ceux des personnes les moins bien

rémunérées de la Ville. C'est pourquoi le groupe Ensemble à gauche s'abstiendra sur cet amendement, vous invitant à accepter le sien, qui propose une réduction de 200 000 francs du total des cinq salaires des conseillers administratifs.

**M. Manuel Alonso Unica (HP).** Je voudrais évoquer le CFI. Dans la situation actuelle, où la gouvernance fait défaut en Ville de Genève et où les auditeurs sont parfois empêchés de travailler, le CFI – qui est l'audit externe et interne de la Ville, et non pas le contrôle interne – est important. Il faut le solidifier et le montant prévu par l'amendement doit absolument être alloué au CFI pour que le citoyen ait encore confiance en ce Conseil administratif qui a trop fait parler de lui. Peu importe si l'argent est pris sur son salaire. Pourquoi pas, d'ailleurs? Ils ne vivent pas mal: leur salaire est beaucoup plus élevé que celui du Conseil d'Etat, bien que M<sup>me</sup> Sandrine Salerno dise que non. Il faudra peut-être que M. Kanaan ou elle le justifie.

Après l'allocation des ressources nécessaires au CFI, il faudra voir pour le reste et le SCI. C'est une gabegie à la Ville de Genève. Je suis un professionnel de l'audit et je n'ai jamais vu cela: c'est un merdier. Désolé d'utiliser ces termes.

Si vous respectez les deniers des citoyens, vous accepterez cet amendement. Je vous y invite. Le CFI doit être renforcé et, surtout, rendu indépendant. Il a besoin d'être soutenu, autrement on aura toujours la république des petits copains.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Il faut quand même savoir raison garder. Il est faux de dire que le Conseil administratif est plus payé que le Conseil d'Etat: le premier perçoit 253 924 francs, à 1 ou 2 francs près, et le second, 262 300 francs, hormis les frais. Les chiffres ne sont donc pas exacts. A partir du moment où on est dans la moyenne, les montants sont raisonnables. Dans le projet de budget 2019, nous avons supprimé les frais forfaitaires, soit une baisse de 13 200 francs annuels pour chaque magistrat.

S'il faut payer le Conseil administratif au salaire médian, puisqu'un conseiller municipal l'a évoqué, il faudra m'expliquer comment faire avec l'échelle des traitements du personnel municipal. J'en déduis que M. Schnebli pense qu'il y a toute une série de fonctions à la Ville de Genève qui gagnent trop... Déjà aujourd'hui, pour des raisons probablement historiques, le directeur général gagne davantage qu'un conseiller administratif. Si vous portez le salaire du Conseil administratif au salaire médian, aux alentours de 7000 à 8000 francs selon les chiffres qu'on prend, il faudra baisser l'échelle des traitements du personnel car une majorité de celui-ci gagnera plus que lui! Ce n'est pas raisonnable. Oui, il y avait des limitations à faire; on les a faites, mais dans un cadre normal, conséquent avec soi-même. Autrement, il faut changer les rémunérations du personnel aussi.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Pour le Parti socialiste, tout se mélange dans ce débat. Ces derniers mois, avec ce qui est sorti dans les médias et dans cette enceinte, nous avons examiné le salaire de base du Conseil administratif, que nous jugeons correct et réaliste pour l'exécutif de la deuxième ville de Suisse. Ce qui a choqué beaucoup de conseillères municipales et de conseillers municipaux, c'est d'avoir découvert qu'il y avait des suppléments: des frais forfaitaires, on le savait, et des frais effectifs basés sur des règlements qui datent un peu, avec différents tiroirs. Parfois, on ne s'y retrouvait pas. Malgré cette confusion générale, il ne faut pas tout mélanger. Le salaire de base du Conseil administratif est connu et public. Nous ne sommes pas censés l'apprendre dans le cadre de ces histoires, ni aujourd'hui. Nous n'y toucherons donc pas; c'est notre position. Là où il y a un vrai travail à faire, c'est sur les frais forfaitaires, les frais effectifs ou les deux.

**M. Simon Brandt** (PLR). J'entends bien que nous sommes la deuxième ville de Suisse et que nous devons avoir des rémunérations en conséquence. Mais connaissez-vous beaucoup d'autres villes en Suisse où les magistrats ont ainsi exagéré dans leurs notes de frais? où des magistrats assument publiquement d'inviter leur groupe politique au restaurant avec la carte de crédit de la Ville de Genève? Moi non, je suis désolé. Certains parlent d'un salaire correct; cet amendement ramène le salaire du Conseil administratif de 254 000 à 200 000 francs par an. Qui ici peut me dire que c'est insuffisamment payé? Si l'argument est de dire, en cas de baisse de salaire, que nous n'aurons plus de gens compétents, qu'est-ce que ce serait si l'actuel exécutif ne l'était pas? Ils n'ont pas été capables de gérer leurs notes de frais, ni de se justifier auprès de la Cour des comptes, ni de leur propre CFI. Quand on a fait opposition au travail de la Cour des comptes, qu'on a essayé de lui mettre des bâtons dans les roues et qu'on ne voit pas où est le problème, cela montre bien qu'il y en a un. La priorité n'est donc pas de surpayer nos magistrats, mais bien d'affecter des moyens au contrôle interne (*sic*), afin de permettre une meilleure réglementation.

Enfin, un mot sur le fait que les conseillers d'Etat sont mieux payés: oui, en termes de salaire brut. Mais quand on ajoute tous les frais connexes admis jusqu'à maintenant, il vaut mieux être conseiller administratif que conseiller d'Etat, alors même qu'on a moins de responsabilités. Je me réjouis de voir les votes futurs. Que ceux qui voteront non à cet amendement de baisse de salaire ne critiquent plus jamais les hauts salaires dans le privé! Parce que, dans le privé, si des gens avaient agi comme le Conseil administratif l'a fait, ils auraient tous été virés droit derrière. (*Applaudissements.*)

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Dans cette histoire de salaire, je relève une problématique: certains conseillers administratifs rétrocèdent de l'argent à leur parti. Il n'est pas question qu'on doive mettre de l'argent salarial pour un parti.

Cela s'appelle du financement de parti indirect. Une diminution de salaire ne pénaliserait pas en soi les différents conseillers administratifs, mais plutôt certains partis qui reçoivent cet argent en retour. (*Commentaires.*) Oh oui, sachez qu'il y a toujours une rétrocession et c'est cela qu'il faudrait peut-être annuler. C'est du financement de parti camouflé sous les salaires. Il faut qu'on envisage de remettre de l'ordre dans le niveau salarial, qu'on comprenne ce qu'est un salaire et à quoi il sert. Comme M. Brandt le disait, il doit être à la hauteur des compétences; or, on commence à se demander s'il y a vraiment eu des compétences. Peut-être qu'on devrait payer les magistrats à la compétence. (*Commentaires.*) On gagnerait beaucoup d'argent.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je viens d'entendre des propos sur ce qui se passerait dans le privé si ce genre de débordements arrivaient, qui appellent certaines réflexions de ma part. A mon avis, il y aurait eu une plainte pour gestion déloyale; ce qui s'est produit est vraiment scandaleux.

Ce n'est pas davantage de monde pour gérer ces problèmes au département des finances qu'il aurait fallu, mais plutôt que les responsables fassent leur travail. Ce que tout citoyen fait, ce que le *bonus pater familias* fait avec l'argent de sa famille, qu'il alloue à toutes les dépenses nécessaires, il aurait fallu le faire ici aussi. C'est cet échec qui devrait être sanctionné. Il n'est pas nécessaire d'allouer des postes de travail supplémentaires pour conclure des abonnements téléphoniques au forfait. J'ai dit.

**M. Pascal Holenweg** (S). J'aurais une remarque sur la méthode suivie par ce type d'amendement, mais je ferai d'abord une introduction. Evidemment, même si cet amendement était accepté et que le salaire des conseillères administratives et des conseillers administratifs était réduit dans la proportion ici proposée, ceux-ci ne seraient pas pour autant conduits à demander l'hébergement dans les lieux d'accueil que nous allons ouvrir à l'année pour les personnes sans logement. Ils ne tomberont pas dans la misère. Ils ne seront pas non plus contraints de demander à leur comité de soutien de payer leur cotisation à leur parti politique, pour pouvoir ensuite les déduire de leur déclaration d'impôt. Nous ne sommes pas en train de paupériser les membres de notre exécutif.

Par contre, nous sommes en train de confondre le salaire, les notes de frais, les indemnités forfaitaires et le treizième mois, qui ne s'appelait pas treizième mois mais allocation de vie chère. Le salaire nominal, tel qu'il est fixé actuellement, n'a pas été remis en cause dans le rapport de la Cour des comptes. Celle-ci a pointé les suppléments à ce salaire, comme ma vénérée cheffe de groupe l'a rappelé tout à l'heure. On confond donc là le salaire nominal et les suppléments, eux-mêmes confondus parfois, dans certains cas et pour certains conseillers administratifs, avec des dépenses personnelles.

Enfin, il est entendu que les membres du Conseil administratif sont d'abominables privilégiés et que nous, membres du Conseil municipal, sommes d'humbles militants, mais toutes les propositions faites jusqu'à présent viennent d'un Conseil municipal qui se refuse à remettre en cause sa propre rémunération, ses propres indemnités et ses propres suppléments. Si on veut être cohérent, la démarche légitime et première consiste à se poser également la question de notre propre rémunération dans le temps même où nous posons la question de la rémunération des autres. J'attends donc que ceux qui proposent de réduire le salaire du Conseil administratif proposent de réduire les jetons de présence du Conseil municipal.

**M. Sami Kanaan, maire.** Dans ce débat, qui a forcément une dimension émotionnelle, et je le comprends dans le contexte de cet automne, nous avons déjà largement abordé le rapport de la Cour des comptes et le Conseil administratif a déjà largement fait amende honorable. (*Commentaires.*) Il faut quand même rester dans la réalité des faits. Le rapport de la Cour a épinglé en particulier certaines dépenses, considérées comme violant le principe d'exemplarité, mais il n'a pas critiqué de manière générale toutes les dépenses faites par le Conseil administratif. En revanche, il a pointé l'absence de contrôles suffisants, ce qui est lié. J'ai reconnu ici même en novembre que, peut-être naïvement, nous croyions au principe d'autocontrôle, de bon sens et de comportement exemplaires. Effectivement, un contrôle est toujours nécessaire – c'est la leçon de cette histoire – et il a été instauré depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

Cela dit, il est malsain de mélanger un débat de principe sur le niveau de rémunération adéquate pour les membres du Conseil administratif, quels que soient leur appartenance partisane et leur profil d'origine, et un vote sanction lié à cet audit. D'autant plus que l'amendement émane d'un groupe qui devrait peut-être balayer devant sa porte: le dernier cas relevé récemment est celui de l'excellent collègue de Montreux Laurent Wehrli, que j'apprécie beaucoup par ailleurs, qui fait sauter les compteurs. En comparaison, au Conseil administratif, nous sommes des petits joueurs. Faire la leçon au Conseil administratif de la Ville de Genève dans ce contexte est particulièrement malvenu de la part d'un groupe ou d'un conseiller municipal libéral-radical, qui ferait mieux de suivre l'actualité politique cantonale genevoise en la matière quand il s'agit de rétrocession des cotisations au parti, déduites fiscalement sans les avoir payées par exemple. Il faut remettre l'église au milieu du village. (*Applaudissements.*) Lorsqu'on a une maison en verre, il vaut mieux ne pas jeter de cailloux sur le voisin.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Monsieur le maire vient de dire ce que j'allais dire. Il y a une confusion dans le débat. J'ai entendu parler de rétrocession; que je sache, le Conseil administratif – ainsi que cela vient d'être dit – a déclaré ses rétrocessions au fisc.

La méthode qui consiste à changer les règles sur le tard est pour le moins indigne. Cela ne sent pas la réflexion, mais plutôt une sorte de vengeance contre le Conseil administratif. La démarche est irraisonnée et malsaine. Je suis étonné que de futurs candidats au Conseil administratif agissent de la sorte. D'autant plus que M. le député Simon Brandt, puisqu'il siège également au Grand Conseil, aurait aussi pu proposer la même mesure au Conseil d'Etat. Or, de ce côté-là, à ce jour, je n'ai rien vu venir.

Je trouve malsaine la comparaison entre les salaires du domaine public et certains salaires du domaine privé, par exemple ceux de certains responsables de caisse-maladie ou de certains conseillers nationaux – surtout des élus du Parti libéral-radical, comme par hasard – qui reçoivent des indemnités de 10 000 francs, prétendument pour conseiller ces mêmes caisses pendant une journée...

Les Verts n'accepteront pas cet amendement. Comme nous l'avons dit, nous engageons à une réflexion sur les salaires dans la fonction dirigeante dans son ensemble, à savoir le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Elle mérite d'être menée, plutôt que ces mesures à la hussarde qui sonnent comme un coup politique, plutôt que comme une proposition réelle et réfléchie, pas digne de gens qui aspirent aux plus hautes responsabilités. (*Applaudissements.*)

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). J'ai entendu l'expression «abominables privilégiés». Peut-être pas abominables, mais privilégiés, c'est le cas. Le contrôle est insuffisant et des employés ont failli fortement. La règle est claire: on doit économiser d'un côté pour allouer de l'argent ailleurs. Si pour ce faire, dans le contrôle qui garantira la tenue des comptes, il faut économiser sur le salaire de ceux qui le méritent, pourquoi pas? Comme M. Holenweg le disait, les conseillers administratifs ne se retrouveront pas sans logement. Heureusement que M. Brandt a proposé l'ouverture des abris à l'année, on ne sait jamais, ça peut toujours servir mais je ne crois pas que c'est là qu'ils iront. (*Remarque.*) Oui, c'est ça.

Une chose est sûre et je me tourne là du côté des Verts: si on ne touche pas au salaire des conseillers administratifs pour allouer des fonds au contrôle, peut-être devrait-on enlever des fonds sur l'écologie. L'argent n'a jamais dépollué l'air, messieurs. Si vous refusez cet amendement, sachez que les citoyens vous écoutent; ils savent ce que vous faites. L'argent doit être mieux alloué et cette diminution de salaire est totalement pertinente lorsqu'il s'agit de l'allouer au contrôle. Il n'y a plus de confiance des citoyens.

**M. Simon Brandt** (PLR). Certains sont manifestement fâchés avec les chiffres. Le Conseil d'Etat gère un canton de plus de 400 000 habitants. Le Conseil administratif gère une ville d'environ 200 000 habitants. Est-ce normal que les salaires soient quasiment analogues, à quelques dizaines de milliers de

francs près, alors que le Canton gère deux fois plus d'habitants à un niveau supérieur? La réponse est non.

Est-ce normal qu'on nous accuse en l'état de déposer un amendement de dernière minute qui ne repose sur rien, alors que cela fait trois ans que le Parti libéral-radical défend cette proposition et qu'il a déposé le projet de délibération PRD-104 demandant cela en juin 2015? Je comprends bien que beaucoup soient gênés aujourd'hui, parce que ce que nous dénonçons depuis des années est en train d'être révélé. Il y a trois ans, le Conseil administratif, par la voix de Sami Kanaan, disait qu'une diminution de salaire risquait d'ouvrir la porte à la corruption et d'attirer des personnes moins compétentes. On voit aujourd'hui qu'il n'en était rien car, si le salaire faisait la compétence, nous n'aurions pas eu ces problèmes.

M. Kanaan nous dit de balayer devant notre porte en parlant de la déclaration fiscale d'un conseiller d'Etat. L'a-t-il vue ou se base-t-il sur une fuite dans la presse? Cela alors qu'il se plaignait lui-même d'une fuite il n'y a pas deux jours, étant donné qu'elle ne lui profitait pas. Dois-je comprendre qu'il y a deux poids, deux mesures? qu'il y a les bonnes fuites dans la presse, qui arrangent M. Kanaan, et les mauvaises, qui ne l'arrangent pas? Mais si M. Kanaan veut la transparence jusque-là, je l'invite, ainsi que tous les membres du Conseil administratif, à rendre publique leur déclaration fiscale.

Enfin, je vous remercie tous et toutes de faire ma campagne au Conseil administratif, parce que je peux prouver par A + B qu'on peut vouloir intégrer ce gouvernement non pas pour l'argent, mais pour réaliser quelque chose. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler (HP).** Je ne soutiendrai pas cette diminution de salaire. J'estime qu'un salaire attribué ne peut pas être baissé et qu'une sanction doit se faire sur la qualité du travail. En l'occurrence, on a reproché au Conseil administratif certains abus quant à des frais privés. La sanction doit être différente et survenir dans les bulletins de vote, non pas sur un salaire qui est mérité jusqu'à la fin du mandat, même si, effectivement, on peut adresser des reproches aux magistrats. Cet amendement me paraît totalement farfelu.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'ai trois remarques, dont deux sont des réponses indirectes à M. Brandt, qui nous a rappelé que cela fait trois ans que le Parti libéral-radical proposait de réduire les salaires du Conseil administratif.

Première remarque, j'observe que ce parti a sagement attendu de ne plus être représenté au Conseil administratif pour ce faire; on reconnaît bien là la compétence financière et comptable du parti des gestionnaires de fortune.

La deuxième remarque est que le salaire d'un conseiller administratif, ou de qui que ce soit dans un exécutif, n'est pas établi en proportion de la population de la commune ou du canton, sans quoi on ne comprendrait pas pourquoi les membres de l'exécutif de la Ville de Sion seraient mieux payés que ceux de la Ville de Genève.

Enfin, je m'associe tout à fait à la pensée de Pascal... Spuhler, pour dire que la sanction politique des éventuels errements de conseillers administratifs est d'abord une sanction électorale. De ce point de vue, l'attitude du conseiller administratif Barazzone est la plus logique et la plus cohérente. C'est à ceux qui ont élu les membres d'un exécutif de décider de maintenir ceux-ci ou non dans cet exécutif.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Dernière personne à demander la parole, M. Manuel Alonso Unica. (*Exclamations.*)

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Merci beaucoup, Monsieur le président. Je reviens toujours sur la même problématique. M. Barazzone a fait un geste lorsqu'il a vu qu'il avait fait une erreur: il a spontanément remboursé, alors que, s'agissant des factures de téléphonie, l'erreur ne lui était pas attribuée. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi il aurait payé; j'espère qu'il ne l'a pas fait. Ce serait à la personne qui a fauté de payer ces 30 000 francs de téléphonie supplémentaires! Soit à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno qui, elle, évidemment, n'a pas fait le nécessaire. (*Commentaires.*)

Autre problématique, je ne comprends pas pourquoi les conseillers administratifs eux-mêmes n'ont pas demandé une diminution de salaire en voyant le problème qu'ils ont causé. Pourquoi est-ce encore le Conseil municipal qui doit agir en passant du coup pour le méchant de l'histoire? C'est indigne de votre part, Messieurs les conseillers administratifs, que de ne pas le proposer spontanément.

J'en reviens toujours à ma position, je soutiens qu'il faut bien trouver l'argent quelque part. Pas dans les abris de nuit pour les nécessiteux. (*Brouhaha.*) Dans les salaires, il y a de l'argent très souvent rétrocédé à des partis, donc inutile, puisqu'on les finance. (*Le président frappe du marteau.*) Il faut revoir cela; nous pouvons le faire en tant que Conseil municipal. Les citoyens vous regardent et savent ce que vous avez fait. Vous estimez peut-être devoir être augmentés? Je n'espère pas. Merci beaucoup, Monsieur le président, au revoir.

*Des voix.* Au revoir! (*Rires.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 17 oui (9 abstentions).*

*Département des autorités.*

*Page 2, Service A800, politique publique 01, Conseil municipal  
et exécutif, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 11, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution des salaires des membres du Conseil administratif, soit une baisse des charges d'exploitation de 200 000 francs. Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de ne pas relancer le même débat, qui a eu lieu sur le fond, mais d'en rester au montant, ce qui nous permettrait d'avancer. Je cède la parole à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Merci, Monsieur le président. Je ne referai pas le débat de tout à l'heure, effectivement, hormis deux aspects: le montant et la rémunération des compétences.

Sur la somme, nous avons proposé un salaire brut de 210 000 francs, qui se situe à mi-chemin entre le salaire brut tel que fixé par le règlement de la Ville de Berne pour son exécutif, soit 200 000 francs, et celui de Zurich, où il est fixé à 220 000 francs. Nous nous sommes abstenus sur l'amendement précédent car, je le concède, des années d'indexation se sont ajoutées à ces sommes, qui sont peut-être légèrement supérieures aujourd'hui. On pourra en tenir compte lorsqu'on refera le règlement sur la rémunération des conseillers administratifs.

Sur la cohérence d'ensemble avec nos valeurs et nos perspectives, nous ne pensons pas que les salaires au mérite soient nécessaires pour garantir la compétence. On a vu les exemples les plus macroscopiques dans les années 2000: Marcel Ospel, le président-directeur général d'UBS, avait des bonis exorbitants. Quelques années après son passage, sa banque a dû appeler la Confédération au secours pour être sauvée. Ce n'était donc pas de la compétence; c'est vouloir se rémunérer soi-même de manière indécente. Nous n'en sommes de loin pas là avec les salaires des conseillers administratifs mais nous nous opposons évidemment à toutes les prébendes, à tous les salaires mirobolants, notamment ceux de toutes les personnes payées pour faire du lobbying pour les caisses-maladie au Parlement, à Berne. C'est pour cela que les citoyens genevois voteront le 10 février pour une caisse-maladie publique, où ces rémunérations abusives ne seront plus possibles.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de soutenir cet amendement pour une réduction à 210 000 francs du salaire de base du Conseil administratif.

**M. Simon Brandt (PLR).** Si j'avais l'humeur taquine, je vous dirais qu'il faut refuser cet amendement, sans quoi on baissera le pouvoir d'achat du Conseil administratif. (*Rires.*) Je sais que c'est drôle, mais c'est l'argument auquel nous aboutirons dans un moment.

S'il est une seule raison pour laquelle il faut accepter cet amendement, c'est qu'il n'y a qu'un magistrat sur cinq, dans le cadre de l'affaire des notes de frais du Conseil administratif, qui a pris sur lui de rembourser à la Ville de Genève ce qu'il a estimé avoir dépensé indûment. Il y en a quatre qui n'ont pas rendu un franc à la caisse municipale, alors qu'ils auraient pu suivre l'exemple de leur collègue Guillaume Barazzone. Puisqu'un seul d'entre eux a jugé bon de le faire, il est de bon aloi de forcer les quatre autres à le faire, étant donné qu'ils n'ont pas jugé bon de rembourser de leur plein gré à la caisse municipale les dépenses indûment effectuées avec leur carte de crédit. Cela passe ici par une diminution de leur salaire pour l'année prochaine.

**M. Bernard Chevalier (MCG).** Je suis vraiment novice mais je ne comprends pas pourquoi on s'acharne sur la rémunération de l'exécutif, alors que nous avons sous les yeux un document de 200 pages et un budget qui dépasse 1,2 milliard de francs. Voilà, c'était ma remarque et c'est tout.

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le président, je rappelle qu'il n'y a pas à rembourser des frais qui sont dûment justifiés.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 21 oui (4 abstentions).*

*Département des autorités.*

*Page 3, Service A900, politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 12, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande un poste à plein temps de spécialiste des constructions pour le CFI, soit une hausse des charges d'exploitation de 150 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Dans la continuation du scandale sur les notes de frais du Conseil administratif, nous avons eu connaissance d'un autre audit, conduit celui-là par le CFI et portant sur la rénovation du Grand Théâtre. A la lecture de ce rapport, nous pouvons voir que ce chantier a connu des dysfonctionnements, avec des retards entraînant un surcoût important pour la collectivité. Cette opération était devisée à 63 millions de francs, je crois, et on approche gentiment des 100 millions s'il n'y a pas de surcoût supplémentaire.

D'autres dossiers nous ont alertés pour avoir présenté des dysfonctionnements il y a quelques années, comme la plaine de Plainpalais. Dans un audit, la Cour des comptes avait pointé quelques dysfonctionnements dans ce dossier qui avait porté sur plusieurs années et concerné plusieurs conseillers administratifs et municipaux; il était entaché d'irrégularités. Dans les années qui viennent, nous serons amenés à nous occuper de gros chantiers de rénovation, par exemple le Musée d'art et d'histoire.

Il serait de bon aloi, il serait responsable que la Ville renforce son audit interne. Or, il nous a été dit que le CFI a du mal à mener l'ensemble des audits qu'il voudrait réaliser dans les divers services de la Ville. Sans violer le secret de commission, je peux dire que le projet de doter le CFI d'un poste, absolument précieux, de spécialiste ès constructions a été évoqué. Nombre de conseillers municipaux y ont vu une utilité. Ce spécialiste pourrait auditer les services du département des constructions et de l'aménagement (DCA), les invitant simplement à challenger les divers partenaires travaillant avec la Ville de Genève, par exemple par des comparatifs de prix, de façon à réduire la facture des différents postes mis en jeu dans une construction ou une rénovation. Dans une mise au concours, il pourrait regarder comme les choses sont faites en Ville, s'il y a moyen de les effectuer de manière plus efficace et comment il faut prioriser les dossiers. Voilà des sujets sur lesquels le DCA pourrait être valablement évalué.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter notre amendement: ces 150 000 francs correspondent à un temps plein de spécialiste en constructions au CFI pour renforcer le contrôle de la Ville dans ce domaine. Je rappelle à ce Conseil que nous approuvons chaque année 130 millions de francs d'investissements. Ce n'est pas n'importe quelle somme et il faudrait aujourd'hui s'atteler à surveiller les différents chantiers menés aujourd'hui. Vérifier, challenger, évaluer, cela ne veut pas dire que tout le département est entaché d'irrégularités. Cela renforce simplement notre pouvoir de contrôle, ce pour quoi nous avons été élus. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je souhaiterais que celles et ceux qui ont envie de discuter sortent de la salle, s'il vous plaît. Cela nous évitera un brouhaha et on entendra mieux les orateurs. Je cède la parole à M. Rémy Burri.

**M. Rémy Burri (PLR).** Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical soutiendra cette proposition d'Ensemble à gauche visant à renforcer l'audit interne. Notre parti est même allé au-delà, comme vous le verrez avec l'amendement suivant.

Cette ville a un besoin flagrant, pour ne pas dire cruel, d'avoir un auditeur interne performant et équipé. Il est évident qu'un auditeur spécialiste des constructions est nécessaire, et même indispensable, puisque la Ville investit environ 100 millions de francs par année dans la construction. Imaginez que le CFI, audit interne, ne compte aucun spécialiste à même d'aller gratter ce qui se passe concrètement dans tous les travaux entrepris par M. Pagani. Cela fait froid dans le dos. Nous nous réjouissons donc de soutenir cette création de poste.

Le Parti libéral-radical propose même de monter à 260 000 francs, de façon à donner vraiment au CFI les moyens de faire son travail, d'accomplir sa mission, d'être plus performant et moins contrôlé et brimé par le Conseil administratif dans son ensemble, d'avoir plus d'autonomie pour examiner le suivi des règlements. Aujourd'hui, le CFI a besoin de soutien. S'il est déjà muselé par le Conseil administratif de cette Ville, on peut imaginer qu'il doit être ostracisé avec la qualité des rapports qu'il sort en ce moment. Le CFI a définitivement besoin que le Conseil municipal l'appuie dans son travail. Nous vous invitons à accepter l'amendement qui vous est présenté maintenant, ainsi que le suivant du Parti libéral-radical – cela m'évitera de parler une seconde fois – qui demande carrément 260 000 francs pour ce service.

**M. Olivier Gurtner (S).** Les questions posées par cet amendement sont très justes. Après tout, il s'agit d'argent public et de montants très importants. La jauge d'investissements annuels a été rappelée: 130 millions de francs. L'ensemble des travaux ne figurent pas dans les comptes en détail, ni par compte de travaux. Il est donc difficile de suivre après coup le résultat du pilotage dans les travaux. De même, s'agissant d'argent public, les procédures de décision, notamment d'attribution des concours, méritent d'être extrêmement transparentes, clairvoyantes et basées sur des critères objectifs. A ce titre, en termes de bonne gestion des deniers publics, la définition des programmes qui conditionnent, qui limitent et qui cadrent les travaux doit être très bien préparée et en accord avec les besoins des différentes institutions et des départements concernés.

Sur la forme, en revanche, cela n'a que peu de sens d'adopter à la dernière minute – ce qui relèverait d'un principe d'urgence – un poste qui n'a rien d'urgent. Cette proposition mérite une discussion sereine autour d'une table en commission, celle des travaux et des constructions ou celle des finances. Le Parti socialiste refusera donc cet amendement.

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Je reviens toujours sur ce qu'est la gouvernance. C'est quelque chose d'indispensable dans la gestion publique et le contrôle est un mal nécessaire. La confiance, c'est bien; le contrôle, c'est mieux. Il est évident que ce motto doit être solidifié, surtout en Ville de Genève.

Ensemble à gauche et le Parti libéral-radical ont parlé d'augmenter le CFI d'un poste de spécialiste. C'est indispensable, bien sûr. D'abord parce que ce n'est pas un métier facile à faire, ensuite parce qu'on doit être soutenu par le Conseil municipal face à des clients pareils et aidé dans les moyens. Ils ont besoin d'un spécialiste en constructions, mais pas que cela apparemment: ils ont aussi besoin d'un spécialiste en gouvernance et en finance. Mais bon, ils ont déjà besoin de ressources, nécessaires pour faire leur travail et garantir autant le budget que les comptes. Je trouve déplorable que le Parti socialiste en conteste l'urgence et demande à en discuter. Non, on n'en discute pas, le contrôle est indispensable: est-il pour ou contre? Renvoyer cette discussion aux calendes grecques est indigne du Parti socialiste, qui ne cherche qu'à soutenir sa conseil-lère administrative. Peut-être le but de celle-ci est-il de ne pas trop renforcer ce contrôle. Ainsi y aura-t-il moins de contrôleurs qui viendront chez elle... C'est scandaleux. Du point de vue de la gouvernance et des citoyens, on s'attend à pouvoir faire confiance au Conseil administratif demain et celle-ci ne peut être acquise que grâce à des garants. Or, les garants, ce sont des contrôleurs externes. Il faut soutenir cela tout de suite, pas dans une année. Dans l'intervalle on pourrait trouver d'autres cadavres.

Il serait temps de se mettre au travail et d'accompagner l'exécutif parce que l'audit interne n'est pas un policier, c'est quelqu'un qui non seulement détecte les problèmes, puisque ce sont des généralistes et spécialistes à la fois, mais ils donnent en plus des solutions que l'exécutif n'a pas. Il ne faut pas oublier que certains de ses membres n'ont pas la formation de leur département. Ce serait donc bien qu'ils soient accompagnés, justement par des spécialistes qui peuvent les aiguiller. Ce n'est donc pas du gaspillage de ressources que de mettre davantage de moyens au contrôle de la Ville.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Rémy Pagani n'a pas l'intention d'attendre la fin du débat pour intervenir...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, je me permets d'intervenir parce qu'il y a un certain nombre de choses que le Conseil municipal actuel ignore. Depuis cinq ans, une personne m'accompagne et fait partie du contrôle interne du DCA: M<sup>me</sup> Mazzariol, que d'ailleurs je remercie. Je remercie aussi celles et ceux qui se sont donné la peine d'examiner l'audit sur

les chefs de service; vous constaterez que le contrôle a été strictement mené en ce qui concerne le département que j'ai l'honneur de présider et les résultats sont là. Celles et ceux qui croient qu'il n'y a pas de contrôle au DCA répandent des rumeurs infondées.

J'en veux pour preuve que la Cour des comptes, à la demande de certains membres de la fraction parlementaire que je suis censé représenter, notamment pour le Musée d'art et d'histoire, n'a rien trouvé à redire, le CFI non plus, pas plus que sur la campagne de votation sur la plaine de Plainpalais. C'est suffisamment de garanties pour la gestion du département que j'ai l'honneur de présider depuis onze ans et demi.

En ce qui concerne les dépassements, je rappelle que vous avez un bilan annuel exhaustif de l'ensemble du département, Mesdames et Messieurs. Jusqu'à preuve du contraire, lorsque j'ai repris celui-ci, il y avait un certain nombre de dépassements, dus à certaines pratiques qui étaient d'autres mœurs culturelles – je ne reviendrai pas là-dessus. Depuis cinq ans, il n'y a plus de dépassement. C'est me faire un faux procès. Même si je suis là pour recevoir les coups, les coups politiques, vous n'avez pas à faire le procès des 247 personnes qui travaillent et qui à journée faite sortent des bâtiments et mènent les politiques publiques que, par ailleurs, vous attendez tous en ce qui concerne les crèches, le Grand Théâtre ou d'autres, et qui prennent place dans les 800 édifices que nous avons à charge. Je tiens à les remercier d'ailleurs des compétences et des capacités de travail qu'ils ont fournies en cette fin d'année. Je regrette qu'on leur fasse un procès d'intention en stigmatisant la prétendue irresponsabilité des professionnels qui travaillent dans ce département.

Pour terminer, je n'ai pas attendu cet amendement pour attribuer un mandat d'analyse de certains dossiers menés par le département, notamment la rue Schaub. Pour la petite histoire, depuis deux ans, nous avons payé un économiste de la construction 50 000 francs et il a détecté pour 100 000 francs d'économie dans chacun des cinq ou six dossiers qu'il a examinés. Cela fait cinq ans que j'essaie d'intégrer un tel spécialiste à l'intérieur de l'administration mais, malheureusement, il n'y a personne qui veuille se dévouer. Je n'ai trouvé encore personne pour devenir fonctionnaire et étudier l'ensemble des dossiers. Avec l'accord du Conseil administratif, sans attendre ce débat, j'ai donc pérennisé l'aide extérieure que cet économiste de la construction indépendant nous apporte sur un certain nombre de dossiers. Je me réjouis de pouvoir montrer le résultat de cet examen au Conseil administratif et je veux bien soumettre la liste des objets prochainement examinés à la commission des finances, afin que nous nous mettions d'accord sur les programmes. Il y a des choses à faire, comme restreindre les demandes de mes chers collègues conseillers administratifs, ainsi que celles du Conseil municipal lorsqu'il ajoute en cours de route des augmentations de programmes...

En résumé, Mesdames et Messieurs, depuis cinq ans, j'ai déjà accompli tout ce que vous demandez en ce qui concerne le contrôle interne dans mon département avec M<sup>me</sup> Mazzariol, que je remercie et qui nous a permis de faire des économies substantielles sur les procédures administratives et avec le CFI, ainsi que le bureau spécialisé d'économiste de la construction, qui collaborera avec nous pour les années futures.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). J'assiste aujourd'hui à mon onzième budget et, si je le précise, chers collègues, c'est pour vous dire que, durant toutes ces années, nous n'avons jamais vu les comptes ou les contrats, ni su les montants attribués à quoi, pour quel motif. Nous nous retrouvons simplement un jour devant des comptes de boucllement à valider, sans savoir où est passé l'argent.

Il est clair qu'il n'y a pas suffisamment de contrôles. Tout se passe sous couvert de secrets d'affaires. J'estime que le Conseil municipal doit avoir le droit à un contrôle bien différent, beaucoup plus approfondi, ainsi que de faire valoir des choix. Il y a souvent des concours organisés pour ceci ou pour cela, que le département rédige dans la perspective d'obtenir tel ou tel résultat, pas forcément du goût de la population. Ensuite, le recrutement des jurés se fait largement parmi le personnel du DCA, ce qui nous conduit à certaines décisions contestées. Puisqu'on a cité la plaine de Plainpalais il y a quelques minutes, vous avez tous constaté qu'il s'agit maintenant d'un désert, un désert rose mais un désert. Si on la compare à des gravures anciennes de ce qu'elle était au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit qu'elle n'est plus conviviale, qu'elle n'est plus généreuse, qu'il n'y a plus d'espaces de jeux pour les enfants, comme c'était le cas il y a encore une vingtaine d'années, ni d'espaces de liberté pour les gens qui viennent promener leur chien. Il n'y a pas d'herbe, ni d'arbre – les arbres, vous savez ce qui leur est arrivé: ils ont été coupés sur la base d'une expertise que j'ai trouvée totalement contestable et mal fondée. Mon collègue chef de groupe me glisse que c'était une expertise bidon.

Alors nous aimerions contrôler toutes ces dépenses de façon plus efficiente. Pour cette raison, le groupe Mouvement citoyens genevois soutiendra cet amendement au budget.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Le CFI a non seulement un rôle de contrôleur, mais aussi de conseil. Aujourd'hui, il est clair qu'un rétablissement de la confiance devrait se faire, en tout cas quant au niveau de certaines dépenses. Sur l'ensemble des travaux, cette confiance doit être rétablie au plus vite. Les Verts pensent que, pour ce faire, un organisme «indépendant», entre guillemets, du moins sans lien hiérarchique trop fort entre le Conseil administratif et la personne en charge de l'évaluation du travail du département, est nécessaire.

Comme cela a été rappelé, tout cela mérite analyse. Dans ce but, le Conseil municipal a renvoyé plusieurs objets en commission sur le rôle, le renforcement et les besoins du CFI. Je ne dévoile pas un secret en disant que le contrôleur financier dit que le plus important est de savoir qui fait quoi. Il faut éviter la multiplication des strates de contrôle, sans quoi plus personne n'en prend la responsabilité, ainsi que celle des règlements, au risque qu'il y en ait tant qu'on ne sache plus auquel il convient de se référer. Quel est le rôle du contrôle interne dans les départements, des directions, de cette commission des directeurs? Tout cela, il faut le mettre sur la table et ne pas se précipiter, raison pour laquelle les Verts ne soutiennent pas ces amendements, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer le CFI.

Je suis aussi assez étonné, même si cela fait partie du jeu politique normal, que la droite, et principalement le Parti libéral-radical, ait approuvé un amendement aux Chambres fédérales pour supprimer 2 millions de francs au contrôleur fédéral des finances. Mais bon, ce que fait la main droite ignore souvent ce que fait... la main droite de la Ville de Genève. (*Rires et applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Afin d'avancer dans le traitement des amendements – nous en sommes au douzième sur trente-trois déposés –, le bureau a décidé de clore la liste. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (PDC). Merci, Monsieur le président. La commission des finances a eu l'occasion d'auditionner le directeur du CFI pas plus tard que mercredi et, sans divulguer des secrets de commission, il s'avère que les ressources de ce service ont été diminuées en 2014 et que depuis lors, manifestement, son renforcement ne semble pas être, et de loin pas, la priorité du Conseil administratif. C'est dommage. Nous souhaiterions que ce dernier, plutôt que d'avoir une relation extrêmement conflictuelle avec le CFI, s'appuie sur l'expertise de celui-ci pour améliorer les prestations délivrées par la Ville de Genève.

Le Parti démocrate-chrétien n'augmente pas les postes au sein de l'administration municipale de gaieté de cœur. Nous n'avons pas non plus pour vocation de créer des armées de contrôleurs et des piles de directives. Ce n'est pas ainsi qu'on améliore l'efficacité d'une administration publique. Néanmoins, il nous semble aujourd'hui important de donner les moyens au CFI d'être performant, comme M. Burri l'a dit tout à l'heure. Le budget de la Ville s'élève à plus de 1 milliard de francs et il est aujourd'hui vraiment nécessaire d'avoir des organes de contrôle dignes de ce nom. M. Gomez disait que tout cela était précipité mais force est de constater qu'il y a urgence, au vu des audits que nous avons reçus ces dernières semaines, d'améliorer les choses.

Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien acceptera l'amendement qui consiste à doter le CFI de deux postes supplémentaires, charge à lui de définir les profils dont il a besoin. Nous n'entrerons donc pas en matière sur l'amendement d'Ensemble à gauche, privilégiant celui du Parti libéral-radical, qui laisse la flexibilité nécessaire au CFI pour ce faire.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je regrette que le Conseil administratif, par la voix de M. Pagani, pense qu'il s'agit d'un procès d'intention de la part du Conseil municipal. Il n'en est pas question. Ce que nous voulons entériner, c'est la séparation des pouvoirs et l'expertise donnée par un organe indépendant, administrativement seulement soumis au Conseil administratif et qui possède ce regard extérieur, plus neutre, pour évaluer la façon dont les politiques publiques sont menées en Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis l'a dit, cela nous a été communiqué, le CFI est aujourd'hui sous-doté et il n'a pas les moyens de s'atteler à toutes les expertises qu'il voudrait effectuer. Il est normal que le DCA et ses chantiers l'intéressent, étant donné que les 130 millions de francs annuels d'investissement que nous approuvons ont pour maître de l'ouvrage la Ville de Genève. Il est normal également, aujourd'hui plus que jamais, que le Conseil municipal réaffirme sa volonté d'être davantage informé, de disposer d'une expertise et d'un regard sur la façon dont les différentes opérations en Ville de Genève sont menées, qu'il s'agisse de mises au concours, de rénovations ou même de chantiers beaucoup plus anodins. Ce n'est pas un procès fait au Conseil administratif, même si je comprends que M. Pagani se lève pour défendre le personnel de la Ville de Genève. Il n'est pas question de jeter l'opprobre ou la suspicion sur qui que ce soit. Simple-ment, parfois, et nous le voyons au fil des audits qui nous sont rendus, des procédures peuvent être améliorées, de nouvelles méthodes, des mises en concurrence peuvent être adoptées. Quelqu'un d'extérieur au service peut avoir ce regard-là car, qu'on le veuille ou non, lorsque notre supérieur hiérarchique est précisément celui qui gère ces chantiers, il peut y avoir la tentation d'adopter un discours qui fait plaisir à la personne qui nous emploie. Il faut appliquer la séparation des pouvoirs, ne pas confondre le pouvoir du Conseil administratif, celui du CFI et celui du Conseil municipal. Nous ne sommes pas seulement là pour accompagner le Conseil administratif, ce que nous avons fait les yeux fermés, parfois, mais également pour contrôler son travail. Dorénavant, nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur l'expertise du CFI. Nous réitérons la volonté de ce Conseil municipal d'avoir accès aux audits de ce dernier, pas contre le Conseil administratif mais pour savoir ce pour quoi nous votons.

Merci à ceux qui soutiendront cet amendement. Nous ne reprendrons pas la parole sur l'amendement suivant de l'Entente, qui demande deux postes. Si notre

amendement est refusé, nous le soutiendrons, en appelant de nos vœux que l'un de ces deux postes s'attelle à examiner la question des constructions en Ville de Genève.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Manuel Alonso Unica. (*Exclamations.*)

**M. Manuel Alonso Unica (HP).** Bonjour, merci, c'est gentil. Pour un milliard, certains groupes prétendent peut-être qu'il faudrait moins de contrôle. Ils veulent réfléchir, étudier... Combien de temps encore? Les Verts et les socialistes disent qu'on peut se demander si un contrôleur supplémentaire est nécessaire, si un auditeur est superflu. Mais il est évident que c'est nécessaire, surtout dans une situation pareille! Pour garantir la gouvernance, il faut du contrôle. Dites tout simplement que vous voulez moins de contrôle, point final. Ce n'est pas bien grave; il faut juste le dire. Mais ce n'est pas la volonté des citoyens. Pour prendre une allégorie, les Verts et les socialistes, dans ce dossier, ont la tête en bas comme le drapeau genevois dans cette salle.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Le débat que nous avons maintenant sur le budget démontre ce que nous avons rappelé en ouverture, à savoir que tous les amendements déposés jusqu'ici – la diminution du salaire des conseillers administratifs, l'augmentation du contrôle interne, la suppression de divers frais de représentation, etc. – démontrent que nous vivons véritablement une sorte de rupture de confiance entre les autorités exécutives et la population. Cette rupture traduit selon moi aussi la désapprobation d'une grande partie de la population quant à la façon dont notre ville est en train d'évoluer. Nous le verrons sans doute plus tard dans le débat avec un amendement concernant une subvention à une association appelée Sauvegarde Genève.

Mais, à ce stade du débat, et c'est le fond de mon propos, il faut rappeler que toute aggravation des charges devra finalement être compensée par une diminution équivalente des charges ailleurs. A la fin de nos débats, nous devons trouver des postes où économiser, soit diminuer ce qui relève des prestations en général dans un budget. C'est la loi qui nous y oblige. Alors, pour que le débat soit bien clair pour celles et ceux qui ont la gentillesse de nous écouter ou de nous suivre à la télévision, je souhaiterais quand même que les groupes qui proposent une augmentation des charges expliquent clairement et objectivement où ils feront des économies de budget pour compenser la charge supplémentaire qu'ils proposent.

Il est vrai que nous avons changé d'époque. Du fait que cette confiance entre les autorités et la population se trouve fragilisée, sinon rompue, il nous faut augmenter l'indépendance et renforcer le contrôle interne.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Nous soutiendrons cet amendement parce qu'il est nécessaire. Depuis deux ans, et je l'ai déjà expliqué lors de l'examen des comptes 2017 et 2018, un certain nombre de dépenses du compte d'investissement n'ont pas été comptabilisées dans la bonne année. C'est facile de dire qu'on reste dans l'enveloppe des 130 millions de francs pour les deux patrimoines en mettant certaines dépenses de l'année X sous la pile pour les passer l'année d'après. Eh bien, non! Le CFI a justement relevé que ce n'est pas une manière correcte de comptabiliser: ce qui est dépensé dans l'année, ou supposé l'être, doit être estimé et comptabilisé, même si la facture n'est pas arrivée, puisque cela concerne l'exercice. Or, cela fait deux années de suite que le CFI porte cette remarque dans son rapport sur les comptes. Il ne s'agit pas de 2,75 francs mais, sauf erreur, de 8 millions de francs en 2016 et de 9 millions en 2017. Ils n'ont pas disparu; ils ont été reportés d'une année. Mais ce n'est pas une manière de faire les comptes; cela avait été relevé. Le poste demandé par l'amendement est donc tout à fait nécessaire, eu égard à tout ce qui a été dit et que je partage. Il faut que les choses soient correctes.

Nous avons pris note de ce que toutes les factures seront désormais centralisées au département des finances et du logement, et scannées. Ce que je viens d'expliquer ne devrait donc plus se produire mais, enfin, on verra comment cela fonctionne. En tout cas, c'est une bonne approche des choses et je remercie la ministre des finances d'avoir fait accepter cette mesure par le Conseil administratif, qui est un premier pas pour aller dans le bon sens car ce qui est dépensé et facturé, même si ce n'est pas payé, doit être comptabilisé dans l'année où les travaux ont été réalisés. Ce sont des principes élémentaires de la comptabilité. Il faut absolument qu'il y ait des contrôles supplémentaires et nous accepterons donc la création de ce poste.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Je ne ferai pas comme mes collègues qui enfoncent des portes ouvertes. Malgré tout, dans le crédit de fonctionnement, dont on connaît le montant global, un peu plus de 20 millions de francs, mais pas le détail, il y aurait peut-être des possibilités pour économiser de l'argent. Pour mettre une petite pointe d'humour, comme d'habitude, et ce sera court: on pourrait arrêter d'installer des potelets verts sur les trottoirs partout en Ville de Genève! (*Exclamations.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je souhaite intervenir de manière indistincte sur les deux amendements déposés, celui d'Ensemble à gauche dont nous traitons et celui de la droite élargie qui suivra, pour m'étonner de certains des propos que j'entends dans la salle. Certains groupes nous disent aujourd'hui en séance plénière, à droite comme à gauche, que le CFI serait sous-doté. Ce n'est pas le sentiment que j'ai, je me permets donc d'émettre une réserve mais, je le souligne pour le *Mémorial*, c'est un sentiment: peut-être que la réalité d'une analyse factuelle par des experts externes viendrait à contredire mes propos.

J'aimerais bien savoir sur la base de quel document pertinent certains affirment que le CFI est sous-doté. Il l'est peut-être mais, pour pouvoir l'affirmer avec autant d'aplomb, il faudrait une analyse établissant son effectif, pour savoir s'il est surdoté, à bonne estimation de ressources humaines ou s'il est sous-doté et, si oui, de combien de postes on aurait besoin pour qu'il remplisse ses missions. Voilà pour le premier point: à ce stade, je conteste que le CFI soit sous-doté mais je m'engage, par souci de transparence, à mandater un tiers qui l'évaluera. Nous saurons dès lors, soit en cours d'année soit pour le prochain budget, s'il faut ajouter un ou deux postes, ou plus, au CFI.

Deuxième point: on nous dit qu'il y a une guerre larvée entre le Conseil administratif et le CFI parce que celui-ci contrôle les services de l'administration. De nouveau, je ne vois pas sur quelle base factuelle on se fixe pour l'affirmer, ni pour dire qu'on aurait retiré des postes au CFI. Je me suis déjà exprimée à ce sujet en commission des finances et j'y reviendrai avec des éléments plus complets, mais je vais déjà préciser certains faits. En 2014, année où l'actuel directeur du CFI est arrivé, celui-ci comptait 9,6 équivalents temps plein (ETP), ce qui peut regrouper davantage de personnes. Et ça n'a pas bougé: dans le budget 2018, il y a 9,6 ETP; de même dans le projet de budget 2019 qui vous est soumis, Mesdames et Messieurs. On n'a donc pas retiré de ressources au CFI sur la période comprise entre 2014 et 2018, voire 2019, si je me projette. Le Conseil administratif a d'ailleurs augmenté les lignes permettant l'engagement de personnel auxiliaire et le CFI en fait largement usage. Mais nous pourrions le détailler en examinant les comptes 2018.

Aux propositions des uns et des autres, je me rends compte que le Conseil administratif, et particulièrement moi envers la commission des finances, a un travail explicatif à faire sur les outils de contrôle dans l'administration. Vous mélangez, et pas plus tard qu'il y a trois interventions, les différents niveaux de contrôle: vous parlez à la fois du CFI, mais aussi du système de contrôle interne (SCI), deux niveaux de contrôle différents, composés de personnes différentes dans l'administration. La majorité qui soutiendra les amendements semble dire que le CFI a besoin de deux postes supplémentaires pour qu'il assure son contrôle mais, si vous lisez attentivement tous les rapports qui vous ont été remis, y compris celui du CFI, vous devriez plutôt ajouter des postes au SCI, au deuxième niveau, qui est décentralisé, qui existe dans chaque département.

Monsieur le président, vous rappellerez à M<sup>me</sup> Magnin que le contrôle ainsi que l'audit ne sont pas des préoccupations ni des compétences exclusives du département des finances. J'aimerais bien les avoir; je ne les ai jamais eues et je ne les aurai jamais parce que ni la loi sur l'administration des communes (LAC) ni aucun règlement ne donne un pouvoir de supériorité à la conseillère administrative en charge des finances sur ses collègues. En Ville, comme à l'Etat, nous avons différents niveaux de contrôle et je m'étonne que des conseillers municipaux qui siègent également comme députés l'ignorent visiblement pour les deux instances! Je le répète pour la vingtième fois puisque, j'ai beau le dire, cela ne rentre apparemment pas dans la capacité d'intégration de certains: le CFI n'est pas dans mon département. Le SCI a, certes, été proposé par mon département, et je l'ai porté au Conseil administratif, mais c'est un outil décentralisé. Chaque magistrat a son responsable de contrôle interne dans son département. Ce n'est pas une spécificité de la Ville, c'est très commun et cela se fait dans toutes les administrations, y compris au Canton.

Ce matin, ceux qui croient que doter le CFI d'un ou deux postes supplémentaires améliorera ce que vous appelez des déficiences de contrôle, ou y apportera la solution idéale, se trompent largement. Si vous voulez améliorer le contrôle de manière effective, vous devez plutôt augmenter le niveau de contrôle dans les départements puisque le contrôle du CFI est mené a posteriori, soit lors de l'analyse des comptes, comme M. Sormanni l'a expliqué, soit à l'occasion d'un audit sur une thématique spécifique. Mais, là encore, et c'est ma position, cela doit se faire à la suite d'une analyse factuelle, pas parce qu'on se rend compte qu'on a une majorité facile samedi matin pour créer des postes sans étude rationnelle qui puisse être objectivée vis-à-vis des citoyennes et des citoyens. Je me suis engagée à faire ce travail – je l'ai dit en commission des finances – pour le premier trimestre 2019 et pour l'ensemble de la Ville.

En résumé, la proposition de ces deux amendements est prématurée. Vous n'avez pas les outils pour savoir s'il faut ajouter des postes au CFI ou dans les départements pour les responsables du SCI. On fera ce travail-là de manière sereine et professionnelle en commission des finances.

Dernière chose: bien sûr, on peut vouloir du contrôle, du contrôle et du contrôle, mais les citoyennes et les citoyens ont aussi envie d'avoir de la prestation. Le contrôle pour le contrôle, qui donne le sentiment qu'on met à zéro le risque de fraude ou de mauvaise imputation comptable dans un service, a un coût. En termes d'arbitrage budgétaire pour les Genevoises et les Genevois, souhaite-t-on vraiment mettre de l'argent, et beaucoup d'argent, sur des personnes qui contrôlent des personnes qui contrôlent des personnes qui contrôlent des personnes? A ce stade, je ne suis pas persuadée que cette allocation budgétaire soit la plus sensée ni la plus raisonnée.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je prends la parole pour ne pas laisser dire certaines choses, notamment par M. Sormanni. Il y a onze ans et demi, quand je suis arrivé à ce poste, une rumeur subsistait dans cette municipalité, affirmant que les travaux octroyés par la Ville étaient largement surfaits en raison d'ententes cartellaires. «C'est la Ville de Genève qui offre ce travail; on peut augmenter les prix», disait-on. Aujourd'hui, cette rumeur a disparu (*commentaire*) parce que nous y avons mis fin en essayant d'être plus systématiques dans nos procédures, notamment avec des appels internationaux qui ont impliqué les entreprises vaudoises et européennes, permettant une saine concurrence telle qu'elle est définie notamment dans la LAC. J'ai donc un problème éthique à me voir reprocher un certain nombre de pratiques auxquelles j'ai mis fin.

Quand M. Sormanni dit que je cache des choses en ne faisant pas rentrer les factures dans les caisses de l'administration et que je les reporte l'année suivante, il a au moins l'honnêteté de dire qu'on retrouve ces transitoires l'année d'après, et l'année d'après, et l'année d'après... Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Sormanni, que certaines entreprises ne fournissent pas les factures à la fin de l'année, notamment en raison des taux d'intérêt négatifs. Elles se disent que cet argent peut rester dans les caisses de l'administration municipale, qui paiera ces intérêts négatifs à leur place. La Ville est solvable, alors que des privés ne le seront pas forcément l'année suivante; on ne produit donc pas les factures dans l'année courante des travaux, mais la suivante. Celles-ci ne disparaissent pas pour autant. S'il y avait un écart sur les 6 millions de francs que M. Sormanni nous reproche de ne pas avoir indiqués dans l'année courante et d'avoir passés en transitoire, je comprendrais ses angoisses, mais il n'y en a pas, ou très peu. (*Remarque.*)

De toute façon, nous avons eu cette discussion avec le CFI, qui a conclu qu'il y avait effectivement matière à redire, et nous sommes en train de régler ce problème: on indiquera la différence plutôt que les transitoires, puisque ceux-ci ne sont pas utilisables tant que nous n'avons pas reçu les factures effectives. (*Remarques de M. Daniel Sormanni.*) De plus, dans certaines, il y a des contestations. La plus importante a porté sur l'assainissement du site d'Artamis, pour 2,5 millions de francs. Serait-ce à dire que nous aurions dû mettre 2,5 millions de francs dans les transitoires alors que nous avons finalement pu les résorber à 1 million, voire 700 000 francs? La pratique n'est pas suffisamment efficace pour indiquer des montants de facture qui viennent à être diminués drastiquement.

Au nom de l'administration, je tenais à rectifier ces propos parce que nous faisons le travail maximum pour que tous les conseillers municipaux ici présents aient les moyens de contrôler le DCA. Et c'est le cas actuellement, contrairement à ce que certains prétendent. Je me fais un devoir de fournir l'ensemble des renseignements aux élus pour qu'ils effectuent leur travail de manière systématique et professionnelle.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. La liste avait été close, mais je donne la parole à M<sup>me</sup> Romano en sa qualité de présidente de la commission des finances.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, présidente de la commission des finances** (S). Merci, Monsieur le président. Mercredi dernier, la majorité de la commission des finances a voté un huis clos lors de la séance qui a vu l'audition de M. Maxime Chrétien, directeur du CFI. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, Monsieur le président, qu'elle n'a pas à communiquer des informations discutées dans ce cadre. Ce n'est pas une manière de faire. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. S'il vous plaît! (*Le président frappe du marteau.*) Je n'ai sincèrement pas eu l'impression que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis divulguait quoi que ce soit de confidentiel. Elle a simplement cité cette séance. Nous passons au vote.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 31 oui.*

*Département des autorités.*

*Page 3, Service A900, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 13, déposé par les groupes libéral-radical, démocrate-chrétien, Mouvement citoyens genevois et Union démocratique du centre, demande une augmentation du nombre de postes au CFI, soit une hausse des charges d'exploitation de 260 000 francs. Je cède la parole à M. Rémy Burri.

**M. Rémy Burri** (PLR). Merci, Monsieur le président. J'espère que cet amendement plus généreux que le précédent aura un peu plus de succès. Les meilleurs ambassadeurs pour le défendre sont bien M<sup>me</sup> Salerno et M. Pagani: le renforcement du CFI les gêne, à voir le zèle qu'ils ont mis à nous inviter à refuser l'amendement précédent. (*Commentaires.*) Evidemment que cela les gêne de voir le CFI renforcé. Je comprends que M<sup>me</sup> Salerno demande un concept ou une stratégie complète pour ce CFI, mais qu'elle se rassure: le CFI saura trouver des sujets de contrôle pertinents et impertinents dans les comptes de la Ville.

On a bien entendu que la magistrate encouragera la transversalité dans les contrôles mais, pour rebondir sur les propos de M. Pagani, ceux-ci ne reviennent qu'à des contrôles internes, donc de l'autocontrôle. Au vu de la qualité et de l'honnêteté qui règnent actuellement dans ce Conseil administratif, vous comprendrez, Madame, que nous avons une confiance toute limitée dans l'autocontrôle des départements.

Nous vous encourageons donc, chers collègues, à accepter ce renforcement du CFI à hauteur de 260 000 francs, pour permettre à la Ville de gagner en confiance auprès du citoyen et en clarté dans la gestion de ses comptes.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Nous souhaitons renforcer le CFI de deux postes. Nous continuons donc le débat. Tout à l'heure, j'ai entendu dire qu'on confondait prétendument, du moins pour certains, le SCI et le CFI. Pas du tout! On sait bien que ces deux tâches sont différentes. Et c'est bien parce que le SCI ne fonctionne pas, ou qu'il fonctionne mal, qu'il y a nécessité de procéder autrement. Si le Conseil administratif estime qu'il doit renforcer le SCI, qu'il vienne devant ce Conseil municipal nous proposer des postes. Mais il ne le fait pas... Or, aujourd'hui, en 2018, nous sommes persuadés que le SCI, mis en place en 2012, fonctionne très mal. Preuve en est ce qui s'est passé avec les frais professionnels du personnel et du Conseil administratif. Cela montre bien que quelque chose ne va pas. On peut nous servir toutes les explications qu'on veut. Certains prétendent le contraire, que le CFI va bien; nous enfonçons des portes ouvertes. Pour d'autres, c'est l'inverse. Il faudra bien régler cette problématique. Nous faisons notre job en voulant renforcer le CFI. Au Conseil administratif de faire le sien s'il estime devoir renforcer le SCI.

Je me souviens bien des bruits qui circulaient à mon retour au Conseil municipal en 2012: à la suite de l'introduction du SCI, le Conseil administratif pensait à supprimer le CFI. On aurait pu se demander si ce n'était pas le Conseil administratif qui mélangeait les choses... Heureusement nous avons été sauvés par la LAC! Elle oblige les communes, y compris la Ville, à avoir un contrôle financier interne qui contrôle les comptes et mène des audits tout au long de l'année. A l'époque, le CFI faisait même du conseil de comptabilisation dans les services, tâche qui lui a été retirée par le Conseil administratif, à mon avis à tort. Mais enfin... Aujourd'hui, il est incontestablement nécessaire de renforcer ce contrôle interne et la commission des finances en est totalement convaincue.

Pour répondre à M. Pagani: même si on n'a pas reçu les factures, on doit estimer combien représentent les travaux effectués durant l'année et on doit les comptabiliser. Si M. Pagani a envie de fouler aux pieds les règles comptables, ou s'il ne les connaît pas, c'est son problème. Elles sont pourtant claires, strictes et contrôlées par le CFI, ou d'autres s'il le faut: on ne comptabilise pas des travaux

effectués pendant l'année courante sur l'année suivante. Autrement, quelle est la vérité des comptes? Pour le fonctionnement, on peut faire la même chose: en cas de dépassement de budget, on ne dit rien et on le comptabilise l'année d'après... C'est faux, c'est illégal et cela peut être sanctionné. Il y a des règles sur cette Terre!

Certaines factures n'ont pas été reçues, mais il y en a qui ont été reçues sans être comptabilisées. Si on en conteste une partie, on comptabilise ce qui n'est pas contesté; c'est très simple à faire. Mais je crois que c'est une volonté délibérée de faire autrement pour rester dans l'enveloppe d'investissements de 130 millions de francs et reporter les dépassements sur l'année d'après, sinon on se serait peut-être retrouvé à 140 millions... Ce n'est pas correct de fonctionner comme ça. Il n'est pas difficile de rester dans la règle, pourtant. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir la création de ces deux postes, que nous avons estimés à 260 000 francs, en approuvant cet amendement.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Après l'intervention de M. Pagani, on voit bien qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de postes du CFI. Comme M. Sormanni l'a dit, une fois les travaux effectués, on ne reporte pas une facture à l'année suivante parce que cela nous arrange dans les chiffres en bricolant les budgets. M. Pagani n'est pas comptable; je ne le suis pas non plus. Mais les spécialistes tels que nous pouvons en trouver au CFI pourront lui expliquer ce phénomène.

Au vu des dépenses non contrôlées, non vérifiées, des dépenses excessives révélées au public ces derniers temps, le renforcement du CFI est nécessaire. Cela fait, celui-ci nous permettra de dégager des économies au moins à valeur de ce que nous dépensons aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'interviens sur deux points. Même si je le ferai plus longuement en commission des finances, je pense qu'il est bon que la position du Conseil administratif figure clairement au *Mémorial*.

M. Sormanni dit, mais peut-être l'ai-je mal compris, qu'il y avait des rumeurs concernant la volonté du Conseil administratif de supprimer le CFI; mais que cela n'a pu se faire, heureusement, parce que la LAC le lui interdisait. Il est vrai que la LAC oblige la Ville à instaurer un contrôle financier, qui a la prérogative de contrôler les comptes. En 2010 et 2011 sont apparues des positions divergentes entre deux conseillers administratifs, M. Pierre Maudet et moi-même. M. Maudet voulait que l'audit des comptes soit confié à une société externe, à des grandes structures d'audit, aux compétences reconnues, comme PricewaterhouseCoopers

(PwC), Arthur Andersen à l'époque, Deloitte ou d'autres. Il voulait qu'on externalise la révision des comptes et donc qu'on modifie la LAC pour la Ville de Genève. Moi-même, je souhaitais qu'on maintienne cette prestation à l'interne et qu'on ne donne pas ce mandat aux privés. En définitive, la LAC n'a pas changé et c'est toujours le CFI qui audite les comptes de la Ville. De la même façon, quelques années plus tard, le Grand Conseil a eu la volonté de discuter du fait que la Cour des comptes audite les comptes de la Ville, à l'instar de ceux de l'Etat. Là aussi, ma position a été, au nom du collège cette fois, de défendre le fait que le CFI garde cette mission. Le Conseil administratif n'a donc jamais eu la volonté de supprimer le CFI, en dépit d'une unique divergence de vues qui a duré assez longtemps, c'est vrai, entre deux magistrats.

Deuxième point qui me semble important: on nous dit que le CFI effectuait auparavant l'audit des comptes, des missions d'audit mais également des missions de conseil. C'est vrai, mais je rappelle à celles et ceux qui siègent depuis fort longtemps sur ces bancs que nous avons reçu le 31 mars 2010, pour être exacte, un rapport de PwC qui avait évalué la fonction d'audit interne assumée par le CFI. Ce document – que je pourrais redonner à la commission des finances si cela l'intéresse de travailler sur la base de documents, et pas uniquement sur les propos que certains tiennent ou les souvenirs que nous avons, y compris moi-même – disait deux choses. La formalisation des activités d'audit était insuffisante et le cadre réglementaire était inadapté. Pourquoi inadapté? Dans la salle, vous avez de la chance d'avoir 80 conseillères et conseillers municipaux spécialistes de l'audit interne et des systèmes de contrôle interne; ils seront donc d'accord avec moi: en principe, un système ou un organe de l'audit n'est pas celui du conseil. Cela ne se fait nulle part. Parce qu'il est difficile, quand vous agissez en amont et que vous donnez des conseils, de vérifier ensuite par audit si les choses ont été bien faites. Si vous conseillez, comment pouvez-vous juger par la suite? C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé, sur proposition de ce rapport de PwC en 2010, mais aussi parce que le Conseil administratif avait bien pris conscience de manière générale qu'une même structure ne pouvait pas conseiller, auditer et sanctionner, qu'il fallait distinguer la compétence de conseil, qui devait être attribuée à la Direction financière qui venait d'être créée, et la fonction d'audit et de recommandation en matière de pratiques, qui devait être confiée au CFI. C'était une décision qui me paraissait sage, puisque toutes les collectivités publiques fonctionnent ainsi. Nous avons donc scindé ces deux aspects de la problématique, pas pour punir le CFI mais, au contraire, pour le placer dans une zone professionnelle qui aurait dû être la sienne depuis le départ et qui ne l'était pas.

Par ce petit exemple, on démontre que, même si les relations entre l'administration, l'exécutif et les organes de contrôle ne sont pas toujours très fluides, il y a aussi, maintes fois réitérée, la volonté du Conseil administratif de faire bien

et de faire juste, en conformité avec la loi et avec ce qu'on appelle les bonnes pratiques. Mais je viendrai en commission des finances pour argumenter mon propos. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Dernière personne à demander la parole, M. Manuel Alonso Unica. (*Exclamations.*)

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Merci, Monsieur le président. Je viens d'entendre M<sup>me</sup> Salerno faire tout un discours intéressant, en revanche elle se contredit. Précédemment, elle parlait de donner mandat à une société externe, comme PVA, pour évaluer si le CFI est surdoté ou sous-doté. Maintenant, elle dit avoir davantage soutenu le CFI par rapport à M. Maudet à l'époque.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que M. Pagani et M<sup>me</sup> Salerno ont dit plusieurs fois que nous recevions des rapports. Mais quels rapports? Il n'y a que la commission des finances qui les reçoive, c'est-à-dire 15 personnes. Que je sache, je n'ai jamais reçu aucun rapport, moi. Je ne vois donc pas comment je peux me prononcer. (*Remarques.*) Evidemment, vous voulez peut-être cacher la vérité! (*Le président frappe du marteau.*) Vous faites tout un discours sur la question de savoir si nous sommes compétents. Est-ce que nous savons ce que sont les contrôles à plusieurs niveaux? Oh, c'est vrai que vous pouvez peut-être nous l'expliquer, Madame Salerno, mais nous savons très bien ce que c'est, tout ça. L'audit interne, le contrôle interne, le SCI... Ce n'est pas à vous de faire cette leçon-là.

Une chose est sûre: il serait bien que vous arrêtiez d'utiliser des mots et de cacher la vérité en quelque sorte, toujours soutenue par votre groupe parlementaire. Pour moi, il y a un délit dans la démocratie: il faut vraiment séparer les différents pouvoirs. Tout ce que vous venez de dire, Madame – puisque, désolé de le dire, je sais ce qu'est la finance –, c'est n'importe quoi. Des foutaises. Vous avez bien emballé la chose.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. A l'avenir, veuillez vous adresser à moi, s'il vous plaît, et pas directement à M<sup>me</sup> Salerno. Cela étant dit, nous revoilà saisis de demandes de prise de parole. M. Daniel Sormanni... (*Commentaires.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je me souviens très bien de cette étude de PwC. Je n'en partage pas les conclusions et je ne suis pas le seul. Il y aura des choses à éclaircir; nous le ferons en commission des finances, notamment

s'agissant du règlement du CFI, qui mélange allègrement le SCI et la fonction d'audit interne du CFI. Il faudrait donc séparer tout ça. En attendant, nous avons besoin de ces deux postes et il faut les approuver.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Salerno...? Non? (*Signe de dénégation de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.*) Nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 45 oui contre 24 non (3 abstentions).

*Département des autorités.*

*Page 3, Service A800, politique publique 34, Sports et loisirs,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert. (Page 1 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 14, déposé par les groupes socialiste, Verts et Ensemble à gauche, demande la suppression de la nouvelle subvention à l'Association suisse des sous-officiers, soit une baisse des charges d'exploitation de 3000 francs. Je cède la parole à M. Ahmed Jama.

**M. Ahmed Jama (S).** Merci, Monsieur le président. J'ai appris avec stupefaction que la droite élargie veut accorder une subvention de 3000 francs à l'Association suisse des sous-officiers. Je ne peux pas croire que nos collègues ne soient pas au courant du fait que le président de celle-ci – il l'est toujours, d'après son site internet –, lieutenant-colonel à l'armée, avait publié une photo sur Facebook qui représentait les Africains comme des singes lorsque les Français ont gagné la Coupe du monde de football. (*Protestations.*)

*M<sup>me</sup> Maria Casares (S).* Oui, oui!

*M. Ahmed Jama.* Pour ce fait, il a été condamné par la justice. La Commission fédérale contre le racisme a également été choquée par le post du président de cette association. Pour elle, il est clair que les Noirs y sont représentés comme des singes. «Ce n'est pas une caricature...»

*M. Daniel Sormanni (MCG).* C'est faux!

**Le président.** Monsieur Sormanni, s'il vous plaît! (*Le président frappe du marteau.*) N'interrompez pas la personne qui s'exprime. Vous pouvez continuer, Monsieur Jama.

*M. Ahmed Jama.* «Ce n'est pas une caricature, c'est clairement raciste», estime sa présidente Martine Brunschwig-Graf, ancienne conseillère d'Etat libérale, faut-il le rappeler. La publication d'une telle image est inacceptable, selon elle, surtout si elle est le fait d'un lieutenant-colonel de l'armée, «censé être un modèle». L'armée, consternée par ce post, lui a demandé de retirer son grade de son profil Facebook. Mais pas un mot de cette association à qui vous souhaitez, chères et chers collègues, donner 3000 francs!

Comment une collectivité publique, qui a fait de la lutte contre le racisme et de la valorisation de la diversité des objectifs, peut-elle accepter de donner de l'argent à une association qui n'a même pas condamné les propos de son président? Comme nous, chères et chers collègues, vous avez à cœur la Genève internationale, l'image de notre ville et de nos institutions. En tant que conseillères et conseillers municipaux, nous nous devons de défendre cette image et d'agir en conséquence. Nous ne pouvons pas cautionner les propos tenus. Or, en approuvant cette subvention, c'est ce que vous ferez et c'est pourquoi, Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal. (*Applaudissements.*)

Refuser cette subvention, c'est rappeler l'attachement de la Ville de Genève au respect de la dignité humaine. C'est rappeler que le racisme n'a pas de place. C'est rappeler que les mots ont leur importance. C'est rappeler que nous avons cette responsabilité en tant que conseillères et conseillers municipaux. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Il s'agit de remettre les choses à leur endroit et de voir tout ce qui s'est passé grâce à cette association créée au XIX<sup>e</sup> siècle, le 13 mai 1856 exactement. Vieille de plus de cent cinquante ans, elle a pour buts d'augmenter l'esprit de corps, la discipline et l'instruction militaire, ainsi que de resserrer les liens d'amitié entre les sociétaires.

La section genevoise s'illustre à maintes reprises dans des concours, fêtes fédérales, journées suisses, journées romandes ou cantonales des sous-officiers, compétitions et sports militaires organisés par l'armée. Il y a actuellement un renouveau avec l'adhésion de nombreux jeunes sous-officiers qui rejoignent cette association et participent à toutes les activités de l'Association suisse des sous-officiers à Genève. Celle-ci est à l'œuvre dans des manifestations devenues traditionnelles, telles que la cérémonie à la mémoire des soldats de Genève morts pour la patrie, dès 1921, le test annuel d'orientation de nuit, organisé

dès 1969 dans une commune genevoise, la compétition annuelle des Journées suisses des sous-officiers, le cortège de l'Escalade organisé par la Compagnie de 1602, auquel les piquiers prennent part, etc.

S'il y a eu possible dérapage – on ne sait pas – sur un profil Facebook privé, cela ne saurait influencer ni détruire ce travail, mené par des centaines de sous-officiers depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'Union démocratique du centre défendra donc le maintien de cette nouvelle subvention à l'Association suisse des sous-officiers, qui la mérite. (*Applaudissements.*)

## 5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 6. Interpellations.

Néant.

## 7. Questions écrites.

Néant.

**Le président.** Nous arrêtons là nos travaux pour la pause-déjeuner. Je vous donne rendez-vous au restaurant Le Pyramus, au Jardin botanique, où le bris de la marmite aura lieu à 14 h. La population est conviée à cette petite manifestation. Comme vous l'avez décidé, nous reprendrons nos travaux à 14 h 30. Je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 12 h 30.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| 1. Exhortation . . . . .  | 4226 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4226 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4226 |
| 4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le<br>projet de budget 2019 (PR-1310 A). Deuxième débat . . . . . | 4226 |
| 5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 4263 |
| 6. Interpellations . . . . .  | 4263 |
| 7. Questions écrites . . . . .  | 4263 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*